

**Conseil économique et social**Distr. générale
31 juillet 2026Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Dixième session
Addis-Abeba (hybride), 21-23 octobre 2026

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
**Renforcement du rôle des statistiques en tant que reflet
des réalités du développement en Afrique**

Renforcer le rôle des données et des statistiques dans l'établissement d'un lien entre les aspirations et les réalités de l'Afrique en matière de développement

I. Introduction

1. Dans le présent document, les aspirations de l'Afrique en matière de développement doivent être comprises comme les résultats sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, les plans nationaux de développement et les cadres d'intégration régionale. Les réalités de l'Afrique en matière de développement doivent être appréhendées comme les conditions structurelles et les expériences vécues par les populations, les économies et les territoires du continent, y compris les réalités pouvant être masquées par les moyennes nationales. Les systèmes statistiques permettent de relier ces aspirations et ces conditions en traduisant les objectifs de politique générale en objectifs mesurables et en indiquant si des progrès sont accomplis dans la réalisation de ces objectifs, où ils ont été accomplis, et quels groupes de population et territoires convergent vers ces objectifs ou s'en éloignent.

2. Les statistiques illustrant ce lien jouent un rôle de plus en plus important. Les changements démographiques, l'urbanisation, le travail informel, les inégalités, les risques climatiques, les déplacements de population, la numérisation et l'intégration régionale modifient tant les conditions de développement que le type de données nécessaires à l'élaboration des politiques. Bien que les statistiques officielles restent indispensables, elles ne sont pas toujours suffisamment actualisées, ventilées, intégrées ou interprétées à la lumière des facteurs structurels du développement. La question n'est donc pas simplement de savoir s'il faut davantage d'indicateurs, mais si les systèmes statistiques peuvent ou non servir de vecteur permettant de traduire de manière cohérente les ambitions en cadres de prise de décisions, de mise en œuvre et de responsabilisation.

3. Le présent document contient une évaluation de la mesure dans laquelle les données statistiques disponibles en Afrique rendent effectivement compte des aspirations et des réalités du continent, un examen des problèmes propres

* E/ECA/STATCOM/10/2026/1.



au contexte africain, qu'ils soient anciens ou émergents, ainsi que des propositions d'orientations stratégiques, de mécanismes de mise en œuvre et de questions à examiner par la Commission africaine de statistique. Il s'adresse aux responsables des bureaux nationaux de statistique, aux autres organes des systèmes statistiques nationaux, aux institutions régionales et panafricaines, ainsi qu'aux partenaires institutionnels qui contribuent au développement de la statistique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique (2023-2030), notamment en fournissant des orientations visant à briser le cercle vicieux qui plombe les statistiques officielles. Il part de l'idée que les statistiques officielles doivent rester indépendantes et comparables au niveau international, à mesure que leur rôle évolue, passant de simples outils de reddition de comptes rétrospective à des instruments publics fiables au service de l'élaboration des politiques. L'objectif n'est pas simplement de produire des données pour elles-mêmes, mais de disposer de données probantes produites de manière durable, correctement interprétées et utilisées pour améliorer la prise de décisions et les résultats en matière de développement. En fin de compte, l'évaluation des progrès devrait porter sur la mesure dans laquelle l'amélioration des données contribue à davantage de qualité, de rapidité et de transparence dans la mise en œuvre du programme de développement.

II. Les priorités de développement de l'Afrique et l'évolution des systèmes statistiques nationaux

4. L'évolution des systèmes statistiques en Afrique a toujours suivi celle des priorités en matière de développement. Lorsque les colonies africaines ont accédé à l'indépendance, leurs principales préoccupations étaient la construction d'un État souverain, la planification nationale, l'industrialisation, la transformation agricole et le développement des services de base. Les pays ont amélioré le recensement de leurs populations, leurs comptes nationaux, leurs statistiques concernant les prix et la production agricole, ainsi que la communication de leurs données administratives, autant de mesures qui ont contribué à mettre en place des fonctions nationales essentielles. Cependant, les systèmes statistiques hérités de l'administration coloniale demeuraient plus adaptés à la mesure de la production formelle, des échanges commerciaux et de population qu'à celle des conditions sociales, du travail informel et des inégalités territoriales.

5. Après les crises économiques et les programmes d'ajustement structurel des années 1980 et 1990, la demande de statistiques sur le budget, les questions monétaires, la dette et le commerce s'est accrue. Les conséquences sociales des plans d'ajustement ont également renforcé la demande d'informations factuelles sur la pauvreté, l'emploi, la santé, l'enseignement et les conditions de vie. De plus en plus, on avait recours à des enquêtes auprès des ménages et à des indicateurs sociaux. Cependant, l'irrégularité des cycles de rapports, la fragmentation des registres administratifs, le manque de coordination et le financement axé sur les projets ont limité la continuité et le niveau d'appropriation nationale.

6. Des années 2000 au milieu des années 2010, les stratégies de lutte contre la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement, la prestation des services publics et la gestion axée sur les résultats ont amené à faire figurer au centre des rapports nationaux et internationaux des indicateurs sociaux comparables au niveau international. Les pays ont ainsi amélioré leurs enquêtes auprès des ménages, la mesure de la pauvreté, les statistiques portant sur la problématique femmes-hommes, le suivi des domaines de la santé et de l'enseignement, leur législation en matière de statistiques ainsi que leurs stratégies nationales de développement de la statistique. Bien que la coopération et l'harmonisation à l'échelle du continent aient contribué à

améliorer la couverture et la comparabilité des données, la prédominance de projets axés sur des indicateurs individuels a souvent entraîné un sous-financement des opérations statistiques courantes et de l'intégration institutionnelle.

7. Depuis le milieu des années 2010, le Programme 2030, l'Agenda 2063, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le souci de renforcer la résilience face aux changements climatiques, la recherche de la paix et de la sécurité, la transformation numérique et l'engagement à « ne laisser personne de côté » ont rendu nécessaire la mise à disposition d'un éventail plus large de statistiques. Ces aspirations exigent en effet des données concernant la transformation structurelle, les capacités de production, les chaînes de valeur régionales, le commerce transfrontalier informel, l'emploi décent, les systèmes alimentaires, la gouvernance, la vulnérabilité aux changements climatiques et les groupes de population qui risquent d'être négligés dans les moyennes nationales. La Charte africaine de la statistique, la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et la feuille de route pour la transformation et la modernisation de la statistique officielle en Afrique, 2023-2030 constituent autant de cadres normatifs et opérationnels de premier plan pour le renforcement des systèmes statistiques. Ces évolutions sont résumées dans le tableau 1.

Tableau 1

Évolution des priorités de développement de l'Afrique, mesures statistiques prises et lacunes persistantes

<i>Période</i>	<i>Priorités de développement</i>	<i>Mesures statistiques prises</i>	<i>Lacunes persistantes</i>
Post-indépendance	Consolidation de l'État, aménagement du territoire, agriculture et services	Recensements, comptes nationaux, prix et déclarations administratives, création d'instituts de statistique et de centres de formation	Non-prise en compte des conditions sociales, de l'économie informelle et des disparités territoriales
Années 1980-1990	Ajustement structurel, gestion de la dette et protection sociale	Statistiques macroéconomiques et statistiques sur la pauvreté, le travail, la santé et l'enseignement (Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique, Déclaration de Yaoundé sur le développement statistique en Afrique)	Production irrégulière, fragmentation, financement insuffisant
Années 2000-milieu des années 2010	Réduction de la pauvreté, objectifs mondiaux et obligation redditionnelle	Extension des enquêtes, indicateurs sociaux, stratégies et harmonisation (Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, Charte africaine de la statistique, Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, etc.)	Dépendance vis-à-vis des projets, rapports indicateur par indicateur

<i>Période</i>	<i>Priorités de développement</i>	<i>Mesures statistiques prises</i>	<i>Lacunes persistantes</i>
Depuis le milieu des années 2010	Programme 2030, Agenda 2063, Zone de libre-échange continentale africaine, résilience et numérisation	Cadres statistiques africains et modernisation des données géospatiales et administratives (Consensus africain sur les données, Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, programmes continentaux en faveur de l'intégration géospatiale et statistique et de la modernisation des données administratives, feuille de route pour la transformation et la modernisation de la statistique officielle en Afrique, etc.)	Interopérabilité inégale, lacunes dans l'évaluation des enjeux propres au contexte et recours insuffisant à la statistique

Source : Tableau dressé par l'auteur.

8. Parmi les autres évolutions notables, il faut citer la prise de conscience du fait que les résultats ont une dimension spatiale. L'intégration des données statistiques et géospatiales améliore les opérations de recensement et d'enquête, l'estimation à petite échelle, la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et la détection des territoires menacés d'être laissés pour compte. Cependant, si le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et le Cadre statistico-géospatial mondial énoncent des principes communs, leur mise en œuvre demeure inégale et dépend de projets distincts. Une intégration plus systématique permettrait aux systèmes statistiques nationaux de mettre en évidence non seulement les progrès réalisés, mais aussi les lieux où se concentrent les services, les potentialités, les vulnérabilités et le potentiel productif.

9. Par conséquent, l'objectif devrait être non de remplacer les systèmes statistiques existants, mais de les consolider. Il faut faire en sorte que les statistiques de base soient tenues à jour et produites plus régulièrement, et combiner les registres administratifs, les données d'état civil, les informations géospatiales et d'autres sources de données utiles afin de répondre à des questions stratégiques clairement définies. Les priorités en matière de développement doivent se traduire par des besoins statistiques, assortis notamment de précisions quant à ce qui doit être mesuré, pour qui, à quel niveau géographique, à partir de quelles sources, à quelle fréquence et dans le cadre de quelles décisions à prendre. Les statistiques déjà existantes devraient être présentées sous forme de notes d'orientation, de scénarios, de tableaux de bord et de profils locaux permettant aux utilisateurs de comprendre les causes, les compromis et les obstacles à la mise en œuvre.

10. Bien que les capacités et les contraintes varient d'un pays à l'autre et d'une zone statistique à l'autre, un enjeu commun réside dans le fait que l'ampleur et le rythme du programme de développement actuel en Afrique dépassent les capacités des systèmes statistiques, lesquels avaient été conçus principalement pour la production périodique de données et la communication d'informations vers l'extérieur. À l'avenir, les décideurs devraient veiller à préserver la comparabilité tout en accordant une plus grande importance aux priorités du continent, en renforçant l'appropriation nationale et en rendant les statistiques officielles plus accessibles et plus utiles tout au long du cycle d'élaboration des politiques. Les stratégies statistiques nationales devraient également être davantage reliées aux plans de développement, aux cadres de dépenses à moyen terme et aux programmes publics annuels, afin que les statistiques prioritaires puissent être planifiées, financées, produites et utilisées dans le cadre de mécanismes de gouvernance continus.

III. Statistiques et réalités du développement en Afrique

11. Les réalités du développement en Afrique montrent à quel point il est important d'interpréter les statistiques dans le cadre d'une chaîne d'analyse plutôt que comme une poignée de chiffres clés pris isolément. Entre 1970 et 2024, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique a progressé d'environ 3,5 % par an, contre une moyenne mondiale d'environ 3,1 %. Cependant, la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant n'était que de 0,8 %, soit la moitié de la moyenne mondiale. La croissance économique ne s'est donc pas systématiquement traduite par une amélioration rapide du niveau de vie matériel moyen.

12. Cela s'explique en partie par la vitesse de la croissance démographique, qui contraste avec la lenteur et le caractère inégal de la transformation structurelle. L'agriculture emploie environ 42 % de la population active en Afrique, mais reste nettement moins productive que l'économie dans son ensemble. Les travailleurs qui quittent le secteur agricole se tournent souvent vers des secteurs à faible productivité, tels que les services, plutôt que vers des secteurs à plus forte productivité comme l'industrie manufacturière. Du point de vue des progrès sociaux, le bilan est là aussi mitigé : si la scolarisation, l'accès aux services de base et l'espérance de vie se sont améliorés, les résultats scolaires, la qualité des services et les transitions sur le marché du travail restent inégaux. Par exemple, selon le Rapport 2025 sur le paludisme dans le monde¹, la région africaine de l'Organisation mondiale de la Santé représentait encore environ 94 % des cas de paludisme dans le monde (265 millions de cas) et 95 % des décès dus au paludisme (579 000 décès) en 2024.

13. Les systèmes statistiques nationaux fournissent les données nécessaires pour comprendre ces tendances. C'est généralement dans les domaines où la demande, les méthodes et le financement sont institutionnalisés depuis longtemps que ces données sont les plus fiables ; il s'agit notamment des agrégats macroéconomiques et des prix, des recensements, des enquêtes auprès des ménages, ainsi que de certains indicateurs démographiques, ou liés à la santé, à l'enseignement, au genre ou au marché du travail. Ces atouts montrent ce qu'il est possible de réaliser lorsqu'il y a convergence entre les exigences, les normes ainsi que le financement, et qu'il y a une définition claire des responsabilités institutionnelles. L'existence d'une source de données ne signifie toutefois pas nécessairement que l'on dispose de statistiques exploitables : les données peuvent avoir été publiées tardivement, être inaccessibles ou insuffisamment ventilées, ou encore ne pas bénéficier d'une assurance qualité adéquate ni d'une intégration suffisante avec d'autres sources.

14. La prise en compte des questions prioritaires en matière de développement reste incomplète. Selon le Rapport sur le développement durable en Afrique 2024², pour les objectifs de développement durable 1, 2, 13, 16 et 17, seuls 54 des 83 indicateurs disposaient de données suffisantes à leur évaluation ; pour 29 d'entre eux, les données étaient insuffisantes, y compris 8 indicateurs pour lesquels aucun pays africain ne disposait de la moindre donnée. En 2022, seuls 26 pays africains disposaient de plans statistiques nationaux entièrement financés. Les lacunes les plus persistantes concernent

¹ Organisation mondiale de la Santé, *Rapport 2025 sur le paludisme dans le monde*. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.who.int/teams/global-malaria-programme/reports/world-malaria-report-2025>.

² Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique pour l'Afrique, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024 : renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples – la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes* (Addis-Abeba, 2024).. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/fr/africa/publications/rapport-sur-le-developpement-durable-en-afrique-2024>.

des phénomènes informels, localisés, en constante évolution, sensibles sur le plan politique ou difficiles à observer, tels que la qualité de l'emploi, le commerce transfrontalier informel, les soins non rémunérés, les moyens d'existence des populations pastorales, la vulnérabilité aux changements climatiques, la gouvernance, les déplacements de populations, le handicap et les conditions de vie dans des contextes fragiles.

15. Il arrive aussi que les indicateurs phares ne donnent qu'une image incomplète de la situation. Par exemple, dans une analyse récente³, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) estimait le taux de chômage en Afrique à environ 6,3 %, tandis que le taux de sous-emploi était estimé à 9,8 %, le taux d'emploi vulnérable à 70,8 %, le taux de pauvreté des travailleurs à 35,6 % et le taux d'emploi informel à 84,4 %. Ainsi, en ne tenant compte que du seul taux de chômage, on risque de sous-estimer les difficultés sur le marché du travail, étant donné que de nombreuses personnes n'ont pas les moyens de rester sans emploi et préfèrent occuper un emploi informel, vulnérable ou à faible productivité. Le chômage doit donc être examiné en parallèle avec le niveau de revenus, le nombre d'heures travaillées, le caractère informel de l'emploi, la prévalence de la pauvreté parmi les travailleurs, la protection sociale et la proportion de jeunes non scolarisée et sans emploi ni formation.

16. Dans d'autres domaines aussi, les indicateurs doivent être interprétés de manière conjointe. Par exemple, le PIB mesure la production de richesse, mais pas la répartition de cette richesse, ni la qualité de l'emploi ou le bien-être multidimensionnel. Dans une étude comparative portant sur la période 2010-2024⁴, la CEA a constaté qu'environ un tiers des estimations nationales et internationales du PIB en monnaie locale présentaient un écart d'au moins 3 points de pourcentage, ce qui s'explique par des différences au niveau des années de référence, des révisions, des taux de change et des séries chronologiques. La production agricole ne tient pas compte des pertes après récolte, de l'accès aux marchés ni de la résilience du système alimentaire ; le taux de scolarisation ne permet pas de mesurer les acquis scolaires ; le taux d'accès aux services n'en garantit ni la fiabilité, ni l'accessibilité financière, ni la qualité ; enfin, les moyennes nationales peuvent masquer la précarité qui règne dans les zones rurales isolées, les quartiers informels, les régions frontalières et les territoires touchés par des conflits.

17. L'utilité des statistiques dépend également de leur actualité et de leur niveau d'appropriation au niveau national. Dans le cadre d'une étude analytique⁵, la CEA a constaté un intervalle moyen d'environ 3,1 ans entre les différentes observations nationales utilisées pour mesurer le chômage, cet intervalle étant bien plus important dans certains pays. D'après le premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063, seul un tiers environ des données nécessaires au suivi du développement étaient produites directement par les systèmes statistiques nationaux ; le reste reposait sur des estimations ou des calculs fondés sur des modèles, ou n'était pas disponible. Or, tant que le suivi à l'échelle continentale ne reposera pas sur des systèmes nationaux durables, la prise de responsabilité par les États s'en trouvera affaiblie, et les décideurs ne disposeront pas à temps des données dont ils ont besoin pour adapter la mise en œuvre de leurs politiques.

18. S'il convient donc de conserver ces indicateurs comparables au niveau international, il est indispensable de les regrouper en ensembles cohérents. Pour

³ Commission économique pour l'Afrique, *Labour Market Statistics in Africa: Status and implications for policy discussions* (à paraître, 2026). Les chiffres cités sont des estimations à l'échelle continentale, qui doivent être interprétés conformément aux définitions et aux périodes de référence indiquées par la source.

⁴ Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, *Gross domestic product statistics in Africa: status and implications for policy discussions* (à paraître, 2026).

⁵ Commission économique pour l'Afrique, Centre africain pour la statistique, *Unemployment statistics in Africa: status and implications for policy discussions*, série Africa Beyond the Numbers, document de travail (juin 2026).

chaque question touchant aux politiques publiques, les concepteurs et les utilisateurs doivent définir quel en est l'indicateur principal, ce qu'il mesure et ce qu'il ne mesure pas, les données complémentaires requises, le niveau de ventilation approprié, ainsi que la source, la période de référence et l'état de révision des données utilisées. L'objectif n'est pas de créer un cadre statistique distinct pour l'Afrique, mais de compléter les normes internationales lorsque cela s'avère nécessaire, afin qu'elles tiennent compte des enjeux pertinents pour l'Afrique.

19. Dans l'ensemble, les statistiques disponibles ne correspondent que partiellement aux priorités en matière de développement et à la réalité observée en Afrique. Même si les statistiques officielles couvrent de nombreux aspects importants, il subsiste de fortes lacunes. Le problème ne réside pas simplement dans le fait que certains indicateurs manquent : dans de nombreux domaines prioritaires, il n'existe pas de procédure globale reliant un objectif aux concepts, aux sources de données, à la fréquence, à la ventilation, à l'analyse, à la diffusion et à l'utilisation. Par conséquent, il peut arriver que le suivi des engagements pris au niveau continental repose sur des estimations externes ou des projets ponctuels, avec le risque que les populations et les territoires qui ont justement le plus besoin d'aide demeurent les moins visibles dans les statistiques officielles.

IV. Les problèmes ayant une incidence sur les systèmes statistiques en Afrique

20. Trois grands types de problèmes limitent la capacité des systèmes statistiques à rendre compte comme il se doit des réalités du développement en Afrique : des faiblesses de longue date dans les chaînes de valeur statistiques ; des difficultés à effectuer les mesures nécessaires découlant du contexte et des caractéristiques des économies, des sociétés et des institutions africaines ; et des difficultés nouvelles liées au nouvel écosystème des données. Ces effets sont cumulatifs : les manques de fonds retardent la production, la fragmentation des institutions entrave le regroupement des données disponibles, la faible diffusion réduit l'utilisation et la demande de la part des décideurs, et l'innovation numérique, en l'absence d'une gouvernance adéquate, risque d'aggraver les inégalités entre les différents pays, institutions et groupes de population.

A. Faiblesses de longue date liées aux institutions et à la production

21. Même si la contrainte la plus visible reste liée à la disponibilité des données, la non-production de données ne constitue qu'une partie du problème. Il est possible qu'un pays collecte des informations par le biais de recensements, d'enquêtes et de systèmes administratifs, mais qu'il ne les publie que tardivement, interrompe une série chronologique, néglige de fournir suffisamment de métadonnées, ou ne mette pas les données sous-jacentes à disposition en vue de leur réutilisation ultérieure. Il est aussi possible que les tableaux de recensement ne soient publiés que longtemps après le dénombrement, qu'une enquête ne débouche que sur un unique rapport, sans microdonnées accessibles, ou que des archives sectorielles demeurent dispersées entre diverses institutions. Une diffusion efficace passe par des calendriers de publication, des rapports accessibles, des ensembles de données téléchargeables, des métadonnées, un accès contrôlé aux microdonnées, des interfaces de programmation d'applications, ainsi que le respect du secret statistique.

22. On relève aussi des lacunes persistantes au niveau de la qualité, de la comparabilité et de la continuité des données. Dans la plupart des pays, le commerce transfrontalier informel n'est pas entièrement pris en compte dans les statistiques sur le commerce des marchandises. Les enquêtes sur l'emploi n'ont lieu que de façon irrégulière, les estimations nationales et internationales issues des modèles peuvent présenter des divergences, tandis que les modifications apportées aux concepts et aux définitions peuvent entraîner des ruptures dans les séries chronologiques. Les estimations du PIB peuvent différer selon que les sources sont nationales ou internationales en raison des différences dans les années de référence, les révisions et les séries chronologiques. Les concepts, le champ d'application, les périodes de référence, les révisions et l'état d'avancement de la modélisation devraient donc être précisés dans les communiqués statistiques, et tout écart significatif devrait être vérifié et corrigé avant que les statistiques ne soient utilisées à des fins d'élaboration de politiques.

23. Une ventilation insuffisante masque les inégalités entre les femmes et les hommes, les jeunes et les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et celles qui ne le sont pas, les populations urbaines et rurales, les quartiers formels et informels, ainsi que les territoires présentant des niveaux de connectivité différents. Par ailleurs, si les indicateurs sont en nombre trop important, cela peut en compliquer l'interprétation. La pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle, le revenu par habitant, le développement humain et le bien-être subjectif illustrent tous différents aspects du développement, et permettent donc de répondre à des questions analytiques différentes. Plutôt que de se contenter d'un classement unique et universel, il est nécessaire de disposer d'une taxonomie statistique permettant d'expliquer le concept, l'objectif et les limites de chaque indicateur, ainsi que ses liens avec des indicateurs complémentaires.

24. L'interprétation et la maîtrise des statistiques constituent des enjeux étroitement liés. Il y a un risque que les décideurs, les journalistes et le grand public comparent des chiffres reposant sur des concepts, des définitions, des périodes ou des sources différents, ou considèrent des estimations issues de modèles comme étant le fruit d'observations directes. L'amélioration de la qualité des métadonnées et de la communication revêt donc autant d'importance que l'augmentation du volume des publications statistiques. Si les échanges entre les producteurs et les utilisateurs de données, y compris les interactions avec les parlementaires et les médias, ainsi que les notes d'orientation, restent utiles, les actions menées de manière isolée n'offrent que des retombées limitées. Ces échanges devraient plutôt s'inscrire dans le cadre d'efforts soutenus visant à encourager la culture statistique, en commençant dès l'école primaire et en continuant par la production régulière de données factuelles destinées à étayer la prise de décisions.

25. La fragmentation institutionnelle freine tant la production que l'utilisation de statistiques. Les bureaux nationaux de statistique sont souvent investis d'un mandat légal visant à coordonner les systèmes statistiques nationaux. Un tel mandat ne garantit cependant pas automatiquement la transmission régulière de données par les ministères, les collectivités locales, les banques centrales, les autorités de régulation ou d'autres détenteurs de données. Il est indispensable d'adopter une gouvernance « de deuxième génération », fondée sur des réglementations opérationnelles, des accords, des classifications communes, des normes de qualité, des mécanismes de liaison sécurisés et des instances de coordination opérationnelles. Il est également nécessaire d'établir des liens structurés avec les ministères chargés des finances et de la planification, ainsi qu'avec les institutions chargées de l'analyse des politiques, afin que les questions stratégiques puissent éclairer les programmes de travail sans compromettre l'indépendance méthodologique.

26. Parmi les contraintes en matière de ressources humaines, on peut citer le faible taux de rétention du personnel ainsi que le manque de mesures d'incitation et de formation professionnelle. La science des données, l'analyse géospatiale, la gestion et l'intégration des données administratives, la protection de la confidentialité et l'analyse des politiques exigent des compétences spécialisées et une formation continue. Le manque de perspectives de carrière et de reconnaissance est source de départs de membres du personnel, ce qui se traduit par une perte de mémoire institutionnelle et par une dépendance vis-à-vis de missions à court terme financées par des sources externes. Le renforcement des capacités doit prendre en compte les structures de carrière professionnelles, des mesures d'incitation adéquates, des communautés de pratique et la reconnaissance des statisticiens à la fois comme des fonctionnaires responsables et comme des cadres techniques indépendants.

27. Le financement doit être considéré comme une nécessité systémique plutôt que comme une intervention ponctuelle. Les cycles de projet courts peuvent fausser les priorités nationales, entraîner la création de plateformes parallèles et priver de financement les opérations statistiques récurrentes. C'est alors qu'on voit apparaître un cercle vicieux ayant pour conséquences des retards dans la publication des statistiques ou leur inaccessibilité, une baisse de leur utilisation et une diminution de l'intérêt que leur portent les décideurs. À son tour, la faiblesse de la demande entraîne une baisse des financements ; et l'insuffisance de ces derniers affaiblit davantage encore la production et la diffusion des statistiques. Pour rompre ce cercle vicieux, il faut un financement national prévisible, un appui coordonné des partenaires, des programmes statistiques crédibles et chiffrés, des résultats accessibles, ainsi que des éléments démontrant clairement que les statistiques officielles sont utiles à la prise de décisions et qu'elles sont effectivement utilisées à cette fin.

B. Problèmes de mesure découlant des conditions sur le continent africain

28. Les institutions africaines ne participent pas à parts égales à l'élaboration, à la validation et à l'amélioration des méthodes statistiques internationales, étant la plupart du temps cantonnées dans un rôle de simple utilisateur des normes mondiales. Certains concepts doivent toutefois être interprétés compte tenu du contexte. Par exemple, le fait d'avoir accès à une source d'eau améliorée ne signifie pas nécessairement que cette eau est potable, fiable, d'un coût abordable ou disponible à tout moment. Le travail informel, les systèmes pastoraux, les sources de revenus saisonnières, les régimes fonciers coutumiers, les soins non rémunérés, la précarité locale, la gouvernance, les conflits et les déplacements de population exigent des méthodes de mesure qui prennent en compte les réalités africaines tout en restant comparables à l'échelle internationale.

29. L'obligation d'établir des rapports peut également détourner les capacités statistiques de la production de données utiles au niveau national et régional. L'approche « Deux programmes, un seul plan » permettrait de réduire les chevauchements entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ; il faut cependant veiller à ce que cette harmonisation ne conduise pas à la marginalisation des questions qui concernent l'Afrique. Les institutions africaines devraient donc jouer un rôle plus important dans l'élaboration des méthodes. Les bureaux nationaux de statistique, les communautés économiques régionales, les institutions panafricaines, les universités et les centres de recherche devraient définir ensemble des priorités, mettre les méthodes à l'essai, consigner les expériences faites par les différents pays et intégrer les résultats validés dans les mécanismes d'élaboration des normes internationales.

30. La collecte de données statistiques s'avère particulièrement difficile justement dans les régions où les besoins sont les plus importants. L'insécurité,

les déplacements de population, la mobilité, la faiblesse des structures administratives et les restrictions d'accès entravent la bonne conduite des recensements et des enquêtes, ainsi que la production de rapports réguliers. On pourra améliorer la couverture en adoptant des méthodes et instruments tels que des enquêtes adaptées, des estimations à petite échelle, des outils géospatiaux et des partenariats avec des organismes administratifs et humanitaires. Ces méthodes nécessitent des garanties explicites en matière de confidentialité, ainsi qu'une évaluation éclairée des risques et le respect des principes « ne pas nuire ». On veillera au caractère inclusif des statistiques en procédant à une ventilation des données et en recourant à des méthodes permettant d'atteindre les populations exclues des bases d'échantillonnage classiques.

C. Difficultés actuelles et émergentes

31. Les registres administratifs, les informations géospatiales, les données issues des appareils mobiles et des plateformes numériques, les données détenues par des entreprises privées et l'intelligence artificielle peuvent contribuer à améliorer la rapidité, la précision et l'efficacité des alertes précoces. Ils devraient venir compléter les recensements, les enquêtes, l'enregistrement des faits d'état civil et les comptes nationaux, sans pour autant se substituer à eux. Une grande partie de ces informations est produite en dehors des systèmes statistiques officiels et est parfois difficile d'accès, sensible sur le plan commercial, instable ou peu répertoriée. Les données issues des appareils mobiles et des plateformes numériques peuvent ne pas prendre en compte les personnes qui n'ont pas accès à ces appareils ou services. Enfin, il est possible que les estimations fondées sur des modèles reposent sur des hypothèses peu claires.

32. L'utilisation de ces sources nécessite un accès légal, des évaluations de la représentativité, des méthodes transparentes, des métadonnées communes, une assurance qualité et une gouvernance respectueuse de la déontologie. Le recoupement des données administratives et numériques soulève des questions relatives à la confidentialité, au consentement, à l'anonymisation, à la cybersécurité, aux biais algorithmiques et à la responsabilité. La diversité des classifications, des identifiants et des formats peut entraver l'intégration des données provenant des ménages et des entreprises, ainsi que des systèmes fiscaux, douaniers, sanitaires, éducatifs et géospatiaux. Les partenariats avec le secteur privé et d'autres détenteurs de données non publiques doivent être conclus d'une manière qui garantisse la protection de la vie privée et des intérêts commerciaux, qui évite toute dépendance des statistiques officielles à des sources opaques ou contrôlées depuis l'extérieur, et qui contribue à réduire ou à maîtriser les coûts liés à leur production.

33. Les sources de données avancées nécessitent une infrastructure sécurisée, des compétences en science des données, des connaissances juridiques et des investissements soutenus. Les pays et les institutions disposant de ressources plus importantes pourraient être en mesure de moderniser leurs systèmes statistiques plus rapidement, ce qui risque d'aggraver les disparités existantes. Il convient donc de mettre en place de nouvelles méthodes et technologies à un rythme adapté au degré de maturité de chaque système statistique, en s'appuyant sur des outils et des normes régionaux communs ainsi que sur des investissements dans les systèmes statistiques de base. La coopération régionale peut contribuer à réduire les coûts grâce au partage des méthodes, à la formation, à la mise en place d'infrastructures sécurisées et à l'évaluation par les pairs, mais elle doit servir à renforcer les systèmes nationaux plutôt qu'à créer des plateformes continentales parallèles. Les obstacles à la modernisation ne sont donc pas uniquement d'ordre technologique : ils dérivent également des institutions, des méthodes employées et de choix d'ordre politique et stratégique. En fin de compte, la

technologie ne peut se substituer à une gouvernance efficace, à de hautes compétences professionnelles, à un financement durable et à la confiance du public.

V. Orientations stratégiques pour faire en sorte que les statistiques reflètent les réalités du développement

34. L'analyse qui précède met en évidence cinq axes, qui se renforcent mutuellement, visant à préserver la solidité des statistiques officielles de base et leur comparabilité internationale, ainsi qu'à améliorer leur pertinence, leur intégration, leur caractère inclusif, leur actualité et leur taux d'utilisation. Les pays devraient suivre ces recommandations de manière progressive, en fonction du niveau de maturité de leurs propres systèmes statistiques et priorités. Des mesures isolées n'auront qu'un effet limité : une technologie dépourvue d'une gouvernance adaptée, des indicateurs supplémentaires sans cadre cohérent, de nouvelles méthodes sans financement soutenu ne permettront pas d'apporter des améliorations durables.

A. Étendre l'utilisation des statistiques au-delà des rapports rétrospectifs

35. Outre la description de situations passées, les statistiques officielles doivent avoir pour fonction d'étayer l'analyse, la définition des priorités, l'élaboration des budgets, la mise en œuvre, l'évaluation et la reddition de comptes. Les programmes statistiques doivent viser à répondre à des questions précises et à satisfaire à des besoins clairement définis, tandis que les décisions relatives aux concepts, aux méthodes et à la publication des données doivent rester du ressort exclusif des statisticiens officiels. Les bureaux nationaux de statistique doivent entretenir des relations de travail structurées avec les ministères chargés des finances et de la planification, les ministères et organismes sectoriels, les collectivités locales, les banques centrales, les parlements, les universités, la société civile et les médias.

36. Les traditionnels rapports doivent être complétés par des notes d'orientation concises, des tableaux de bord, des profils géospatiaux, des analyses de tendances, des outils d'alerte précoce et des scénarios, ainsi que par des outils d'évaluation. Dans ces publications, les statisticiens doivent expliquer les incertitudes, les révisions et la signification des indicateurs associés, aider à comparer les différentes options, et mettre en évidence les domaines dans lesquels la mise en œuvre présente des lacunes, sans pour autant prôner un choix politique particulier. La culture statistique doit être développée en tant que compétence à long terme, par le biais de programmes scolaires et d'un dialogue permanent avec les responsables publics, les journalistes, les chercheurs et les citoyens. Un recours accru aux statistiques pourra, à son tour, renforcer la transparence et plaider en faveur d'un financement adéquat.

B. Traduire les priorités de développement africaines en cadres statistiques cohérents

37. L'Agenda 2063, les plans de développement sous-régionaux et nationaux, les stratégies sectorielles et les engagements en matière d'intégration régionale doivent se traduire par des besoins clairs en matière de statistique. Pour chacun des objectifs prioritaires, les producteurs et les utilisateurs doivent déterminer ce qui doit être mesuré, pour qui, à quel niveau géographique, à partir de quelles sources, à quelle fréquence et pour quelles décisions à prendre. Il serait utile d'élaborer une taxonomie statistique dans laquelle les statisticiens classeraient les indicateurs existants en fonction de leur

concept et de leur objectif, distingueraient les entrées, les opérations, les produits, les résultats et les risques, et mettraient en évidence les chevauchements, les limites et les lacunes en matière de données.

38. La première étape pour les statisticiens devrait être d'organiser et de réinterpréter les données existantes, en n'introduisant de nouveaux indicateurs que là où subsiste une véritable lacune. Par exemple, s'il s'agit d'analyser les systèmes alimentaires, les indicateurs devraient prendre en compte les données relatives aux intrants, à la production, à la productivité, aux pertes, au stockage, au transport, aux prix, aux revenus des ménages, à la nutrition, à la protection sociale et aux chocs climatiques. Une approche tout aussi globale devrait être adoptée pour les analyses portant sur l'emploi, les chaînes de valeur régionales, les systèmes de santé, la résilience face aux changements climatiques, les migrations et la réduction de la pauvreté. L'analyse conjointe d'indicateurs connexes permettra de mettre en évidence d'éventuels goulots d'étranglement structurels avant qu'ils ne se repercutent négativement sur les résultats en matière de développement.

39. Un ensemble restreint de domaines prioritaires au niveau continental devrait servir de cadre pour l'harmonisation des travaux méthodologiques. En outre, les pays devraient être autorisés à adapter l'application de ces méthodes à leur propre contexte national. Les laboratoires méthodologiques régionaux ou continentaux devraient réunir les bureaux nationaux de statistique, les communautés économiques régionales, les universités, les instituts de recherche et divers partenaires afin de mettre au point des approches pour mesurer l'économie informelle, la qualité de l'emploi, le commerce transfrontalier informel, les systèmes pastoraux, la précarité locale, la gouvernance, la vulnérabilité face aux aléas climatiques et les déplacements de population, de les mettre à l'essai et de les répertorier. Les expériences validées par les pays africains devraient contribuer à l'élaboration des normes mondiales, tout en préservant la comparabilité et en renforçant la pertinence et l'appropriation nationale.

C. Mettre en place des écosystèmes statistiques intégrés, inclusifs et fiables

40. Les pays devraient recouper les informations issues des recensements et des enquêtes auprès des ménages et des entreprises avec les registres d'état civil, les données administratives, les données fiscales et douanières, les systèmes d'information sur l'enseignement et la santé, les informations géospatiales et d'autres sources pertinentes. Cette intégration nécessite des classifications communes, des formats interopérables, des identifiants lorsque la loi le prévoit, des métadonnées partagées et des protocoles sécurisés pour relier les données entre elles. Une meilleure réutilisation des données existantes peut contribuer à réduire les doublons, à améliorer la fraîcheur des données et à faciliter les analyses au-delà des frontières institutionnelles.

41. Les protocoles de collecte de données devraient être adaptés afin d'inclure les populations et les territoires exposés à un risque d'exclusion. Les données doivent être ventilées, lorsque cela est pertinent et statistiquement possible, en fonction du sexe et du genre, de l'âge, du statut de handicap, du niveau de revenu, de la situation géographique, du statut migratoire ou de déplacement, ainsi que d'autres caractéristiques utiles au niveau national. L'estimation à petite échelle, les outils géospatiaux, les enquêtes adaptées et les partenariats avec des organisations locales et humanitaires peuvent contribuer à améliorer la couverture dans les contextes fragiles. Ces opérations doivent respecter les principes de confidentialité et d'évaluation éclairée des risques, ainsi que le principe consistant à « ne pas nuire ».

42. La modernisation dépend également de l'accès aux données et de la confiance du public. Les calendriers de publication doivent être utilisés de façon systématique par les institutions. Chaque publication statistique doit comporter des informations concernant sa source, la période de référence, les concepts employés, son champ d'application, l'état de ses révisions et le type de valeurs enregistrées (observées ou modélisées). Les plateformes de données ouvertes, les ensembles de données téléchargeables, les catalogues de métadonnées, les interfaces de programmation d'applications et les outils d'accès contrôlé aux microdonnées doivent faciliter la recherche de statistiques non confidentielles et leur réutilisation. Les cadres de qualité devraient préciser dans quelles circonstances les données administratives, issues du secteur privé, numériques ou fondées sur des modèles peuvent être utilisées dans les statistiques officielles, et exiger que les hypothèses et les limites soient clairement répertoriées.

D. Réaffirmer le rôle des bureaux nationaux de statistique en tant que coordonnateurs et intendants

43. Au vu de la diversification des entités prenant part à la production de statistiques et de données officielles, les bureaux nationaux de statistique n'ont pas besoin de produire toutes les statistiques officielles ni de contrôler toutes les sources de données. Leur rôle, en tant que coordinateurs et intendants, consiste à veiller à ce que les statistiques officielles produites par l'ensemble de l'administration et par les institutions habilitées restent cohérentes, comparables, fiables, accessibles et conformes aux priorités nationales. Il s'agit notamment de coordonner les normes, les classifications, les métadonnées, l'assurance qualité, la diffusion et les modalités de partage sécurisé des données, ainsi que de rassembler les partenaires autour de programmes définis au niveau national.

44. Le rôle d'intendant requiert une approche institutionnelle proactive, étayée par des dispositions juridiques efficaces. Les bureaux nationaux de statistique devraient émettre des avis sur toute modification législative, réglementaire ou administrative ayant une incidence sur leur indépendance professionnelle, la confidentialité, l'impartialité, la coordination et l'accès aux données. Ils devraient diriger le renforcement des capacités au sein des systèmes statistiques nationaux et collaborer avec les universités, les autorités en charge du système d'enseignement et les organismes professionnels afin de renforcer les compétences et de favoriser l'évolution professionnelle. L'indépendance professionnelle demeure essentielle : les statisticiens officiels doivent expliquer les données probantes, les incertitudes et les compromis sans pour autant devenir des acteurs politiques.

E. Mettre en place des mécanismes de financement durables, gérés au niveau national et soumis à l'obligation de rendre compte

45. Les pays doivent passer d'un financement ponctuel par le truchement de divers projets à un financement provenant de sources intérieures et prévisible pour l'ensemble du système statistique national. Il n'existe pas d'instrument de financement unique qui convienne à tous les pays. Les fonds dédiés aux statistiques peuvent être utiles lorsqu'ils sont bien gérés et intégrés aux processus budgétaires, mais ils ne sauraient se substituer à des priorités clairement définies, à un besoin avéré de données au service des politiques publiques et à une utilisation régulière des statistiques. Dans les plans à moyen terme, il convient d'établir une distinction entre les activités financées et non financées, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement, ainsi que les contributions nationales et extérieures.

46. Dans sa décision EX.CL/987(XXXII) du 26 janvier 2018⁶, le Conseil exécutif de l'Union africaine a demandé à ses « États membres de consacrer 0,15 % de leurs budgets nationaux au financement de statistiques ». Cette référence continentale ne peut toutefois pas faire l'objet d'une comparaison cohérente d'un pays à l'autre sans une normalisation de la méthode à employer. Il convient de définir le numérateur, le dénominateur et les limites institutionnelles, et de préciser si la norme de référence s'applique uniquement au bureau national de statistique ou à l'ensemble du système statistique national. Il faut aussi expliquer la manière dont sont pris en compte les salaires, les recensements, les enquêtes, les données administratives, les technologies de l'information, les infrastructures et les opérations financées par des sources extérieures. Des classifications, des modèles, une documentation et des règles de validation communs sont indispensables pour permettre une comparaison pertinente.

47. Les partenaires de développement doivent ajuster leur appui financier en fonction des stratégies statistiques nationales, des programmes annuels et des normes communes. Les activités, les montants, les périodes, les institutions bénéficiaires, les résultats attendus et l'état du financement doivent être précisés dans les engagements pris au niveau national ; les doublons, les priorités non financées et les projets qui ne prévoient pas de transition vers un financement provenant de sources intérieures devraient être relevés lors des examens conjoints. Les responsables de la production des statistiques devraient également surveiller le coût et la performance des principaux produits, tout en veillant à en préserver la qualité. Un financement intérieur prévisible, un appui des partenaires en phase avec les priorités nationales, une utilisation avérée des statistiques, de hautes capacités professionnelles et une reddition de comptes transparente peuvent, ensemble, contribuer à briser le cercle vicieux caractérisé par une faible utilisation, une demande insuffisante et un sous-financement.

48. Étant donné que ces actions se renforcent mutuellement, elles doivent être mises en œuvre de façon conjointe : le rôle moteur joué dans l'élaboration des méthodes permet d'améliorer la pertinence des mesures prioritaires ; la mise en œuvre de cadres statistiques renforce la cohérence ; les écosystèmes statistiques intégrés améliorent l'efficacité de la production ; les méthodes inclusives améliorent la représentation ; une gestion efficace contribue à préserver la qualité et la confiance ; les produits conçus à l'intention des décideurs peuvent renforcer le taux d'utilisation ; enfin, un financement prévisible permet d'assurer la mise en œuvre. L'objectif est la mise en place de systèmes statistiques nationaux aboutis, capables de combiner en toute sécurité les données issues de sources de base et de sources complémentaires, de produire des informations que les décideurs sont à même de comprendre et d'exploiter, et de garantir la responsabilité des institutions.

VI. Recommandations stratégiques, mécanismes de mise en œuvre et obligation de rendre compte

49. La Commission africaine de statistique pourrait envisager d'articuler la mise en œuvre autour de huit priorités concrètes, consistant à passer : d'une utilisation passive des normes mondiales à un rôle de premier plan de l'Afrique dans l'élaboration des méthodes ; des indicateurs isolés à des taxonomies de priorités cohérentes et accompagnés de mécanismes pour leur élaboration ; de la simple publication à l'analyse des politiques publiques et à la culture statistique ; de productions irrégulières à des productions prévisibles et accessibles ; d'une couverture partielle à une mesure ne faisant aucun laissé

⁶ Union africaine, Conseil exécutif, *Décision sur les rapports des comités techniques spécialisés*, EX.CL/Dec.987(XXXII) Rev.1, 26 janvier 2018, par. 41(i). Disponible à l'adresse suivante : https://au.int/sites/default/files/decisions/33909-ex_cl_decisions_986-1007_f.pdf.

pour compte ; de systèmes de production de données fragmentés à des écosystèmes de données intégrés et fiables ; de missions de coordination générales à un contrôle opérationnel ; enfin, d'un financement fondé sur les projets à court terme à un financement durable et responsable. Pour chaque tâche prioritaire, il convient de préciser l'institution responsable, le calendrier, les résultats attendus et les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés.

50. Trois mécanismes de mise en œuvre pourraient être envisagés. Dans le premier cas, le modèle actuel serait conservé, mais amélioré. Cette approche est réalisable et indispensable pour renforcer les activités de base, mais ne permettrait pas de résoudre les problèmes découlant de la fragmentation institutionnelle, du faible taux d'utilisation des statistiques dans l'élaboration des politiques ou du financement irrégulier. Dans le deuxième cas, les efforts porteraient avant tout sur certaines lacunes. Cela pourrait déboucher sur des résultats tangibles dans des domaines tels que l'économie informelle, la qualité de l'emploi, les systèmes alimentaires, la vulnérabilité face aux aléas climatiques et l'intégration régionale, mais risque également de conduire à la mise en place d'une multitude de projets pilotes isolés. Dans le troisième cas, les pays mettraient en place des systèmes statistiques intégrés destinés à répondre aux besoins d'information et à combler les lacunes en matière de mesure, ainsi qu'à s'attaquer aux causes institutionnelles de ces lacunes. Cette troisième approche est privilégiée, à condition qu'elle soit mise en œuvre par étapes et adaptée aux priorités nationales et au niveau de maturité statistique de chaque pays. Les phases proposées sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2

Phases proposées pour la mise en place de systèmes statistiques qui répondent aux besoins d'information, combler les lacunes en matière de mesure et s'attaquent à leurs causes institutionnelles

<i>Phase</i>	<i>Membres de la CEA et systèmes statistiques nationaux</i>	<i>Institutions régionales et panafricaines et partenaires de développement</i>	<i>Résultats escomptés</i>
1 Évaluation	Évaluer le niveau de maturité et les besoins des utilisateurs ; cartographier les sources de données ; définir et chiffrer les priorités financées et non financées ; améliorer les publications, les métadonnées et l'accès ; rédiger des notes d'orientation.	Mettre à disposition des outils d'évaluation, encourager la transmission du savoir entre pairs et offrir une aide coordonnée en fonction des priorités nationales.	Une fiche de financement du plan d'action national et de premières améliorations en matière d'accès et d'utilisation.
2 Mise à l'essai	Mettre en place des mécanismes statistiques intégrés à titre expérimental dans certains domaines ; mettre en place des mécanismes de partage des données et des méthodes inclusives ; concevoir des produits adaptés aux besoins des utilisateurs.	Soutenir les plateformes méthodologiques, les normes réutilisables, le développement des compétences et l'évaluation des initiatives pilotes.	Des méthodes éprouvées et des preuves de leur faisabilité et de leur utilité.
3 Institutionnalisation	Intégrer les approches qui ont fait leurs preuves dans les stratégies, les programmes annuels, les budgets, la réglementation, les systèmes sectoriels et le perfectionnement professionnel.	Harmoniser les méthodes, mobiliser des financements adaptés aux priorités nationales et rationaliser les procédures de production de rapports et d'évaluation par les pairs.	Des capacités nationales pérennes et des progrès comparables à l'échelle continentale.

Source : Tableau dressé par l'auteur.

51. Les responsabilités doivent être clairement attribuées. Au niveau national, les membres de la CEA et leurs bureaux nationaux de statistique sont invités à diriger les efforts en matière d'évaluation, de hiérarchisation des priorités, de gestion, de production et d'établissement de rapports nationaux. Les ministères sectoriels et les autres détenteurs de données devraient améliorer les sources de données administratives, mettre en œuvre des plans de qualité et partager les données de façon sécurisée. Les communautés économiques régionales devraient harmoniser les priorités et les méthodes au niveau sous-régional. La Commission de l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement devraient fournir des orientations à l'échelle du continent, offrir un appui méthodologique, assurer le renforcement des capacités et coordonner le suivi. Les partenaires de développement, les universités et les organisations de la société civile devraient apporter leur contribution par le biais d'un financement adapté aux priorités nationales, aux besoins en matière de recherche et d'innovation, ainsi qu'aux perspectives des différents utilisateurs.

52. Il conviendrait de mettre en place un mécanisme continental de suivi et d'évaluation chargé de rendre compte, lors de chaque session biennale de la Commission africaine de statistique, d'un ensemble restreint de thèmes vérifiables : mise en œuvre des stratégies nationales en matière de statistique ; rapidité et accessibilité des publications prioritaires ; ventilation des données ; intégration des données administratives et géospatiales ; progrès réalisés dans certains domaines prioritaires ; capacités professionnelles ; financement national et octroyé par des partenaires ; enfin, recours aux statistiques dans l'élaboration des politiques. Ce mécanisme devrait également inclure une méthode commune permettant de mesurer le financement de la statistique, un tableau récapitulatif des engagements des partenaires et des initiatives de transmission du savoir entre pairs fondées sur des pratiques nationales solidement étayées plutôt que sur une auto-évaluation non validée.

53. Ces thèmes, qui s'appliqueraient à l'ensemble du continent, devraient se traduire en un petit nombre de mesures au niveau national et être intégrés dans des plans d'action nationaux. Parmi les premières mesures à prendre, on peut citer la publication de calendriers de diffusion, l'amélioration des métadonnées, la résolution des divergences majeures entre les sources, l'ouverture de l'accès aux ensembles de données existants, l'évaluation des coûts des tâches prioritaires non financées et la rédaction de notes d'orientation à partir des données disponibles. Ultérieurement, d'autres mesures devraient être prises, telles que la mise en place de méthodes prioritaires ayant fait leurs preuves, de modalités efficaces pour le partage des données, de sources intégrées de données administratives et géospatiales, de systèmes de perfectionnement professionnel et de lignes budgétaires nationales récurrentes. Une mise en œuvre suivant cet ordre peut contribuer à apporter rapidement des améliorations tangibles et à mettre en place les conditions institutionnelles nécessaires à une exécution à plus grande échelle.

54. L'approche proposée est mise en œuvre pas à pas et son champ d'application est délibérément limité. Elle n'exige pas que chaque pays modernise tous les aspects en même temps, ni que les instruments existants soient remplacés. L'objectif est de permettre aux statisticiens de mieux exploiter les données existantes, d'essayer des approches intégrées dans un nombre limité de domaines prioritaires, et de n'intégrer dans les systèmes et programmes usuels que les approches qui s'avèrent réalisables et utiles. Cette approche s'inscrit dans le droit fil des orientations en matière de transformation et de modernisation énoncées dans la feuille de route pour la transformation et

la modernisation de la statistique officielle en Afrique, 2023-2030⁷. Les indicateurs de progrès devraient servir à mesurer les changements institutionnels et l'utilisation des statistiques dans l'élaboration des politiques, et pas seulement le nombre d'activités menées à bien. Des évaluations périodiques devraient permettre d'ajuster les objectifs prioritaires, les méthodes et les délais lorsque les données disponibles montrent qu'ils ne produisent pas les résultats escomptés. Le but est également de passer d'interventions ponctuelles à un renforcement durable des capacités nationales, et de déclarations d'intention à des actions concrètes et vérifiables.

VII. Questions soumises à l'examen de la Commission africaine de statistique

55. Les questions à examiner visent à définir une orientation commune tout en laissant aux pays une certaine marge de manœuvre pour fixer leurs priorités et établir l'ordre dans lequel celles-ci seront mises en œuvre. Elles visent à la fois la protection des statistiques officielles de base, un rôle accru de l'Afrique dans l'élaboration des méthodes, une meilleure prise en compte des écosystèmes, un financement durable, des partenariats de développement en phase avec les priorités nationales et une obligation de rendre compte vérifiable. Elles aideront à orienter l'action nationale, l'harmonisation régionale et l'appui des partenaires entre les sessions de la Commission, en définissant clairement les responsabilités et les modalités de suivi. La Commission africaine de statistique est invitée à :

a) Prendre acte de l'insuffisance de l'adéquation entre les aspirations en matière de développement, les réalités structurelles observées, les expériences vécues et les données statistiques disponibles en Afrique, et convenir du rôle pouvant être joué par la statistique dans l'établissement d'un lien entre ces aspirations et les réalités observées ;

b) Réaffirmer que la modernisation des systèmes statistiques passe par le renforcement, et non le remplacement, des recensements, des enquêtes, des comptes nationaux, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques administratives, par la protection de l'indépendance professionnelle, par l'intégration de nouvelles sources de données appropriées, ainsi que par la production et l'analyse de données destinées à étayer l'élaboration des politiques ;

c) Approuver la mise en place progressive d'écosystèmes de données aboutis, intégrés et axés sur le développement, en tant que mécanisme privilégié pour la mise en œuvre ;

d) Inviter les membres de la CEA à définir un ensemble restreint de domaines de mesure prioritaires et à intégrer les exigences statistiques correspondantes, les besoins en matière de ventilation et de financement, ainsi que les engagements en matière de diffusion dans leurs stratégies nationales et leurs programmes annuels en matière de statistique ;

e) Inviter la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de la CEA, de la Banque africaine de développement, des communautés économiques régionales et des partenaires, à intégrer les orientations stratégiques énoncées dans le présent document dans la prochaine phase de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;

⁷ Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, *Improving food security in Eastern Africa through greater intra-regional trade: a review of the issues* (Kigali, 2025). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://repository.uneca.org/entities/publication/86b1ef3e-9ad1-46f5-9834-981d770162f1>.

f) Demander à la Commission de l'Union africaine, à la CEA et à la Banque africaine de développement, en collaboration avec les membres de la CEA et les communautés économiques régionales, d'élaborer des orientations méthodologiques communes pour les domaines prioritaires ainsi qu'une méthode normalisée pour le suivi de l'objectif de financement de 0,15 % ;

g) Encourager les membres de la CEA à renforcer la production de statistiques inclusives et ventilées, adaptées aux réalités nationales, y compris, au besoin, des statistiques ventilées selon le sexe et le genre, l'âge, le statut de handicap, la situation géographique, le niveau de revenu et la situation migratoire ou le statut de personne déplacée ;

h) Encourager les membres de la CEA à appliquer de façon concrète le rôle de contrôle dévolu aux bureaux nationaux de statistique, notamment par le biais de mécanismes de coordination efficaces, d'accords de partage de données sécurisés, d'une assurance qualité, du renforcement des capacités professionnelles et de la promotion de la culture statistique à long terme ;

i) Inviter les partenaires de développement à ajuster leur aide financière et technique en fonction des priorités définies au niveau national, des normes communes, des programmes statistiques annuels et pluriannuels ainsi que des matrices d'engagements au niveau national ;

j) Demander à la CEA et à ses partenaires d'élaborer un plan d'action continental pour la mise en œuvre, un mécanisme de responsabilisation et un tableau récapitulatif des engagements des partenaires, devant être examinés lors de la prochaine session de la Commission africaine de statistique.
